

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026

Présents : M. BERTIER, Mme MOTTIN, M. FURDYNA Mme GODARD, M. PHILIPPE, Mmes AGNES, LE BATARD, M. DIMESIC, Mme LEONARD, M. VILLEDIEU, Mme LEGOUPIL, Mrs MARIOTTI, DEFRANCE, MAHIEU, MORICE, Mme GUILLEMIN, M HAMELIN, Mmes MORAIS, LE TOURNEUR, M. PLINE

Absents Excusés : M. BLIN, Mmes DUPONT, PHILIPPINE

Secrétaire : Mme LE TOURNEUR

Pouvoir : M. Blin a donné pouvoir à M Bertier
Mme Dupont a donné pouvoir à Mme Agnès

2026/086 CENTRE DE SECOURS

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a eu le plaisir d'accueillir Mr Stéphane LECOURT, nouveau Chef du Centre de Secours du Molay littry depuis le 1^{er} septembre 2026 en remplacement de Mr Hervé ANNE.

La passation officielle des fonctions aura lieu le samedi 12 décembre 2026 lors de la cérémonie de la Sainte Barbe.

Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et reste à sa disposition pour lui apporter son soutien pour le fonctionnement de ce centre.

2026/087 COLLECTIONS DES MUSEES

M Maxime ROLLAND, chargé de missions pour le recolement des musées, a présenté au Conseil Municipal l'avancement de ces travaux concernant l'identification des collections sur les 2 sites.

Cette mission est obligatoire, et doit se faire tous les dix ans, permettant ainsi de connaître l'inventaire exact de ces musées reconnues Musées de France.

Au vu de ces documents, le Conseil Municipal pourra s'appuyer sur ceux-ci pour valoriser ces deux structures.

2026/088 COURSE DE CAISSE A SAVON

Mme Agnès, adjointe au Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan positif de la course de caisses à savon le 28 juin dernier.

Chacun est satisfait de la manifestation qui a connu un véritable succès.

Des ajustements seront à prévoir, notamment pour la sonorisation, les déviations.

Une réflexion devra également être envisagée, pour savoir si cette manifestation doit être reconduite tous les ans, le choix de la date, le parcours.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du travail de la commission pour tenir compte de ces diverses remarques.

2026/089 COMMISSION ASSOCIATIONS

Mme Agnès, adjointe au Maire informe le Conseil Municipal de la réussite du forum des associations le samedi 5 septembre 2026, les participants sont satisfaits de l'organisation qui a leur a permis d'expliquer aux visiteurs leur fonctionnement.

Le dimanche 18 Octobre 2026 sera organisé le festival Terre et Forêt au Moulin de Marcy, Mme Agnès, adjointe au Maire a recensé les diverses animations prévues au cours de cette journée.

A noter également dans les manifestations à venir, le travail engagé par le Conseil Municipal des jeunes pour Halloween le samedi 31 octobre 2026 au Musée de la Mine.

2026/090 COMMISSION DES FINANCES

Mme LE TOURNEUR, conseillère municipale a présenté au Conseil Municipal le travail de la commission des finances.

Au vu des éléments, le Conseil Municipal décide :

- Par 21 voix pour et 1 abstention de verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la participation au championnat de France de pétanque.
- A l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'AMF (Association des Mairies de France) pour venir en aide aux sinistrés des incendies de Gironde.
- Par 21 voix pour et 1 abstention de verser une subvention exceptionnelle de 150€ à la pétanque Molystrienne pour l'organisation de la journée du 13 Septembre 2026.

Pour acter ces décisions, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n°2 suivantes sur le budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- art 65888 (autres charges de gestion courante) = - 850€
- art 65748 (subventions associations) = + 850€

2026/091 INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Mme MOTTIN, Adjointe aux finances expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2026/092 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Mme MOTTIN, Adjointe aux finances expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 10%.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2026/093 Commerçants

Mme Agnès, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la réunion qui a été organisée pour réunir les commerçants de la commune.

L'objectif était de pouvoir mettre en place des moyens permettant de travailler ensemble pour organiser des événements et de dynamiser le commerce local.

Le Conseil Municipal se félicite de ce dynamisme, qui permet d'animer la commune.

2026/094 SYNDICAT D'EAU

M DIMESIC, Conseiller Municipal et président du syndicat d'eau a présenté au Conseil Municipal, le fonctionnement et les missions confiées à cette entité.

Le Conseil Municipal représenté par 4 délégués sera tenu informé des décisions prises par celle-ci.

2026/095 AIRE DE CAMPING- CAR

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de l'aire de camping-car située 53 rue de Balleroy suite aux travaux réalisés par la commune.

La société « Camping-car Park » s'occupe de la gestion de ce service.

Une convention d'utilisation du sol précisant les conditions d'occupation de cet espace a été signée entre la commune et cette société.

Le Conseil Municipal espère que ce nouveau service, aura un impact sur l'activité commerciale de la commune.

2026/096 TERRAINS RUE DE BALLEROY

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune comportait par arrêté préfectoral une zone de présence de mérule au 53 route de Balleroy.

Le bâtiment infecté a été démoli, écartant ainsi le risque de mérule.

De ce fait, le Conseil Municipal sollicite les services de l'état pour supprimer cette zone de l'arrêté préfectoral

2026/097 DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA CLECT

Désignation représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées d'Isigny-Omaha Intercom :

Considérant que la communauté de communes Isigny-Omaha intercom est en fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la CLECT pour le mandat 2026-2032 ;

Considérant les bases CFE 2026 lors du renouvellement des sièges ;

Il convient de procéder à la désignation de 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Lors d'un transfert de compétence, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLECT validé en conseil communautaire le 24 septembre 2020.

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du code général des collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du 25 janvier 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale des charges transférées (CLECT)

VU la délibération n° 2026-07-1223 du 2 juillet 2026 fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 4 représentants :

Sont désignés aux postes de titulaire : 2

- Mme Brigitte MOTTIN
- M Louis PHILIPPE

Sont désignés aux postes de suppléant : 2

- Mme Chloé LETOURNEUR
- M Guillaume BERTIER

2026/098 ZONAGE PLUI MOULIN DE MARCY

M FURDYNA, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le zonage référencé au PLUI du site du Moulin de Marcy.

Chacun a pu prendre connaissance de la réglementation d'urbanisme applicable à cet endroit.

Au vu de ces éléments, la commission va pouvoir travailler sur des futurs aménagements en tenant compte des réserves mentionnées.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancement de ce dossier.

2026/099 LOTISSEMENT LES RIVES DU BOSQ

Le Maire informe le Conseil Municipal que le lotissement Les Rives du Bosq est terminé.

Après vérification des travaux réalisés et la conformité de ceux-ci, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de transfert relatif à l'intégration des divers réseaux dans le domaine public et à prendre les écritures comptables correspondantes.

A titre symbolique, le Maire présente au Conseil Municipal « la clé » de ce lotissement remise par le lotisseur Mr et Mme COUTARD représentant la société « Les jardins de la Pigache » lors de l'inauguration de ce site

2026/100 CESSION TERRAIN

Afin de compléter la délibération n°2026/54 concernant les cessions de terrains entre la commune et INOLYA, le Maire présente en détail les parcelles concernées, à savoir :

INOLYA rétrocède à la commune 4338 m2 : parcelles AB 309, 311 ; AD 550, 552, 554, 556, 557, 559, 561, 564, 565, 566, 568, 572, 574, 575, 581, 582, 584, 586, 587, 589, 591, 593 ; AE 349, 350 ; L 339, 342 ; M 330.

La commune rétrocède à INOLYA 76 m2 : parcelles AD 562, 569, 570, 576, 577, 578.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de cession correspondant

2026/101 Mobilité Active Aide DETR DSIL

M FURDYNA, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement actualisé des voies cyclables rue de Tainville, route de Tournières permettant de rejoindre le collège et l'école primaire. Cette étude vient compléter le dossier d'aménagement des voies douces en mobilités actives rue de Tainville, route de Tournières, rue de Bayeux, modifiant ainsi le coût global des travaux.

Celui-ci est estimé à 1 457 805.53 euros HT au lieu de 1 379 147.09 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR-DSIL pour ce dossier avec le nouveau montant des travaux.

2026/102 Mobilité Active Aide FONDS VERTS

M FURDYNA, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement actualisé des voies cyclables rue de Tainville, route de Tournières permettant de rejoindre le collège et l'école primaire. Cette étude vient compléter le dossier d'aménagement des voies douces en mobilités actives rue de Tainville, route de Tournières, rue de Bayeux, modifiant ainsi le coût global des travaux. Celui-ci est estimé à 1 457 805.53 euros HT au lieu de 1 379 147.09 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Verts pour ce dossier avec le nouveau montant des travaux

2026/103 Mobilité Active Aide CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

M FURDYNA, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement actualisé des voies cyclables rue de Tainville, route de Tournières permettant de rejoindre le collège et l'école primaire. Cette étude vient compléter le dossier d'aménagement des voies douces en mobilités actives rue de Tainville, route de Tournières, rue de Bayeux, modifiant ainsi le coût global des travaux. Celui-ci est estimé à 1 457 805.53 euros HT au lieu de 1 379 147.09 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental pour ce dossier avec le nouveau montant des travaux.

2026/104 Mobilité Active Aide AMENDES DE POLICE

M FURDYNA, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement actualisé des voies cyclables rue de Tainville, route de Tournières permettant de rejoindre le collège et l'école primaire. Cette étude vient compléter le dossier d'aménagement des voies douces en mobilités actives rue de Tainville, route de Tournières, rue de Bayeux, modifiant ainsi le coût global des travaux. Celui-ci est estimé à 1 457 805.53 euros HT au lieu de 1 379 147.09 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de Police pour ce dossier avec le nouveau montant des travaux.

2026/105 Mobilité Active Aide DE LA REGION

M FURDYNA, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement actualisé des voies cyclables rue de Tainville, route de Tournières permettant de rejoindre le collège et l'école primaire. Cette étude vient compléter le dossier d'aménagement des voies douces en mobilités actives rue de Tainville, route de Tournières, rue de Bayeux, modifiant ainsi le coût global des travaux. Celui-ci est estimé à 1 457 805.53 euros HT au lieu de 1 379 147.09 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la région pour ce dossier avec le nouveau montant des travaux.

2026/106 Mobilité Active Aide DU FEDER

M FURDYNA, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement actualisé des voies cyclables rue de Tainville, route de Tournières permettant de rejoindre le collège et l'école primaire. Cette étude vient compléter le dossier d'aménagement des voies douces en mobilités actives rue de Tainville, route de Tournières, rue de Bayeux, modifiant ainsi le coût global des travaux. Celui-ci est estimé à 1 457 805.53 euros HT au lieu de 1 379 147.09 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Départemental pour ce dossier avec le nouveau montant des travaux.

2026/107 CNAS

Mme GODARD, adjointe au Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec un représentant CNAS (Comité National d'Action Sociale) et l'ensemble du personnel communal se déroulera le mardi 29 septembre 2026 le matin.

Afin de faciliter la présence des agents, les services seront fermés sur cette période.

Les agents pourront recevoir les informations liées à cet organisme.

2026/108 INFORMATIONS

Le Conseil Municipal a pris connaissance des manifestations à venir :

- Le jeudi 24 septembre 2026 « Olympiades Challenge EHPAD » organisée au gymnase
- Le vendredi 25 septembre 2026 : Cérémonie des HARKIS 18h
- Le repas des seniors le dimanche 11 octobre 2026

Une réunion plénière se déroulera le mardi 22 septembre 2026 et la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 13 octobre 2026

2026/109 SALLE

Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 1 abstention de rembourser 120€ à un particulier pour la location de la salle du Molay du 23 au 25 octobre 2026.

En effet, pour ce même évènement, une autre salle avait été louée.